

RAPPORT DE LA COMMISSION TECHNIQUE

Rapport de la commission technique sur le préavis de l'Association Intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la Côte N° 10 relatif à l'octroi d'un crédit de CHF 176'040.- pour l'ajout d'un brasseur pour le stockeur des boues, ainsi que des travaux lourds sur la centrifugeuse.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs le conseillers,

Le jeudi 5 octobre 2017, la commission technique a entendu Messieurs Yves Reymond Président, Alain Meylan Chef d'exploitation, concernant une demande de crédit de CHF 176'040.- pour l'ajout d'un brasseur pour le stockeur des boues, ainsi que des travaux lourds sur la centrifugeuse.

La chaîne de déshydratation montre des signes de fatigue et de ce fait engendrent régulièrement des pannes et des problèmes de fonctionnement, une remise à neuf est donc devenue une nécessité afin de ne pas perturber d'avantage l'exploitation.

De part la constante évolution de la quantité des boues à traiter et de l'évolution régulière de la population, nous nous trouvons devant un manque de volumes de stockage à disposition et des temps de digestions très réduits, de ce fait le fond du stockeur est de plus en plus souvent ensablé ce qui implique des interventions de plus en plus fréquentes donc des coûts d'exploitations à la hausse.

Afin de pallier à ce problème, la première démarche indispensable à entreprendre est, à moindres coûts, l'installation d'un deuxième brasseur à l'opposé de l'actuel pour un brassage régulier et homogène ceci pour éviter un encrassement de l'installation et d'améliorer les étapes futures de déshydrations. Cette nouvelle installation nécessitera divers aménagements afin d'en assurer au mieux son entretien.

Pour la centrifugeuse, en fonction depuis 2005 cela représente déjà 12 longues années de service, ce qui est important pour ce genre d'installation. De ce fait, elle nécessite impérativement et préventivement un rajeunissement passant par le changement complet des pièces d'usures des parties mobiles seulement.

Afin de palier un risque soudain de panne, le CODIR de L'APEC nous propose d'accepter ce préavis concernant ces deux demandes, l'ajout d'un brasseur afin d'assurer une exploitation correcte et optimale et de même pour le rajeunissement et l'entretien de la centrifugeuse certes, à titre préventif, mais nécessaire et justifier sous différents aspects et avantages, premièrement sécuritaire et deuxièmement financier.

Conclusion : au vu de ce qui précède et pour conclure, la commission recommande aux membres du conseil intercommunal d'accepter le préavis n° 10 tel que présenté et d'accorder l'octroi d'un crédit de CHF 176'040.- nécessaire à l'ajout d'un brasseur pour le stockeur des boues, ainsi que des travaux lourds sur la centrifugeuse.

La commission technique,

Gland, le 7 octobre 2017.

Marion Wahlen

Christian Dugon

Claude Bosson

Eric Haldemann

François Delafoge

Philippe Berger

Dominique Gafner